



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier diplômé d'État
Emploi	Infirmier en Pratique Avancée Psychiatrie & Santé
Métier	Infirmier en Pratique Avancée Psychiatrie & Santé
% temps	100% (80% EMP et 20% Formation Continue)

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle OUEST / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Structure interne (CR - Code et Libellé)	69G38 Liaison / Formation Continue
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2277 – Equipe Mobile Polaire (80%) 2528 – FORM IPA missions institutionnelles (20%)

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Liaisons hiérarchiques :

- Direction des soins
- Cadre(s) supérieur(s) de Santé assistant(s) du chef de pôle

Liaisons Fonctionnelles :

- Médecins participants au protocole d'organisation
- Cadres de Santé
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin du patient.

Conformément à la législation en vigueur :

- **L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)**
- **L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel**

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Horaires	9h00 - 17h00
Amplitude horaire	8h00 - 19h00
Cycle hebdomadaire	38h20 avec repos fixes, du lundi au vendredi

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Ouest de psychiatrie générale assure la psychiatrie de service public du secteur 69G38 Lyon rive droite (Lyon 1, 2 4 et 5), communes de Caluire, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône et limitrophes, Vaulx-en-Velin. Le pôle Ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Le pôle est organisé autour de trois services : service d'hospitalisation complète, service de liaison et service ambulatoire.



L'entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO). Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.

Le pôle Ouest comprend :

- Le **service hospitalisation complète**, à destination à l'ensemble des patients du pôle, comprend quatre unités d'hospitalisations : Georges Lanteri-Laura, Georges Canguilhem, Françoise Dolto, et Jean-Bertrand Pontalis ;
- Le **service ambulatoire** avec trois centres médico-psychologiques (CMP), trois centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO) ;
- Le **service de liaison** avec un hôpital de jour (HDJ) de crise et une équipe mobile polaire qui gère notamment le dispositif Roussy.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés 2018, 2019 et 2021), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients présentant des troubles psychiatriques, dont le suivi est confié par un des médecins psychiatres.

Le parcours de santé est coordonné par le médecin psychiatre. Dans ce cadre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration pluri professionnelle, à l'organisation du parcours entre les soins de l'intra hospitalier (y compris le service des Urgences psychiatriques), l'extra hospitalier et les services et établissements de santé et médico-sociaux.

Dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par lui et le/les psychiatre(s) qui lui a / ont confié le suivi d'un patient, l'IPA réalise des prescriptions ou renouvellement de prescriptions et des actes techniques dans son domaine de compétence.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Activités de soins et de coordination

- Réaliser les entretiens, l'anamnèse et les examens cliniques du patient incluant le repérage des difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux ;
- Évaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique ;
- Interpréter les données issues de l'entretien et/ou de la visite en structure, de l'anamnèse et de l'examen clinique permettant d'évaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle ;
- Évaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques.
- Interpréter les examens paracliniques ;
- Évaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses. Identifier les effets secondaires des traitements médicamenteux ;
- Repérer les situations d'urgence et apprécier la nécessité de concertation pluri professionnelle pour évaluer la situation. Organiser l'orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation en évaluant la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle ;
- Formuler les conclusions cliniques, de diagnostic infirmier et mobiliser les outils d'observation clinique ainsi que les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution ;



- Elaborer un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical.

7.2. Prescriptions et réalisation d'actes techniques

- Renouveler ou adapter la posologie des traitements psychotropes et antalgiques, dans la limite des classes pharmaceutiques indiquées dans l'arrêté du 12 août 2019 ;
- Prescription de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Prescrire et renouveler les examens pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations ainsi que les examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation ;
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ ou en situation de handicap psychique (programmes de psychoéducation et remédiation cognitive, ...) pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Évaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement ;
- Renseigner les dossiers ou contribuer à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales ;
- Prescrire ou orienter vers un programme d'éducation thérapeutique ;
- Réaliser les actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient.

7.3. Actions de prévention et d'éducation thérapeutique

- Élaborer un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre ;
- Concevoir et réaliser les actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive ;
- Organiser et planifier des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes ;
- Concevoir et réaliser des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales ainsi que les capacités cognitives ;
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins ;
- Réaliser des actions d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants ;
- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.

7.4. Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient

- Coordonner et participer à la réalisation du Projet de Soins Individualisé (PSI) avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical ;
- Coordonner des interventions entre les activités extra hospitalières et intra-hospitalières en lien avec le projet de soin à travers l'unité fonctionnelle de liaison ;
- Mettre en œuvre et évaluer les outils de prévention et de gestion des crises et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe ;
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins ;
- Conseiller sur la prise en charge des pathologies psychiatriques, sur la prévention et la réponse aux situations de de crise ;
- Conseiller sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement ;
- Accompagner les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, en respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique ;



- Conseiller sur les indications et accompagner les équipes dans des situations d'alternatives à l'hospitalisation.
- Veiller à l'accès ou au maintien des droits de la personne ;
- Rendre compte des actions menées et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge dans le dossier du patient.

7.5. Activité pédagogiques et de recherche

- Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles ;
- Recherche, analyse et production de données professionnelles et scientifiques ;
- Contribution à la mise en œuvre de projets de recherche paramédicaux dans le cadre des PHRIP ou autres appels à projet ;
- Enseignement, formation ;
- Encadrement et accompagnement des étudiants ;
- Veille professionnelle.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

8.1. Auprès du patient

- Coordonner et faciliter les parcours des patients ;
- Réaliser le suivi, les soins, les prescriptions et les évaluations pour les patients relevant du protocole d'organisation réalisé au préalable ;
- Favoriser l'information et l'utilisation du plan de crise conjoint et du plan de suivi individualisé ;
- Favoriser le travail d'accompagnement des familles et orientation si besoin aux différentes structures existantes.

8.2. Auprès de l'équipe

- Participer à l'accompagnement de l'équipe infirmière notamment sur les cas complexes ;
- Accompagner l'équipe sur un ensemble de pratiques, notamment sur le parcours de soins du patient selon les dernières recommandations ;
- Favoriser un travail orienté rétablissement avec le principe de la décision partagée.

8.3. Coordination du parcours de soins

- Recourir aux différentes structures de soins proposées :
 - Prendre en charge des personnes en crise adressées par CADEO
 - Permettre l'accès aux soins dispensés sur l'HDJ pour les patients dont l'état est le plus aigu
 - Permettre l'accès aux soins de réhabilitation psychosociale dispensés par le CATTP pour tous les patients qui en relèvent
 - Permettre le recours aux dispositifs transversaux de l'établissement
- Coordonner les parcours de soins mixtes (psychiatrique et somatique) en collaboration avec les médecins généralistes et les médecins coordonnateurs des structures médico-sociales

8.4. Coordination et suivi des projets de recherche clinique

- Communication et formation sur les protocoles de recherche en cours sur le pôle ;
- Coordination et orientation des patients après information auprès des investigateurs.



8.5. Coordination et suivi des bilans somatiques

- Coordination des bilans somatiques patients et suivi de la base de données s'y rattachant ;
- Incrémentation des données des patients suivis par l'IPA dans la base de données.

8.6. Activités institutionnelles

- Concevoir et réaliser des actions de formation sur les thématiques relevant des priorités institutionnelles ;
- Participer, piloter ou co-piloter des groupes de travail institutionnels ou polaires.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens des responsabilités et de l'organisation, rigueur ;
- Sens relationnel développé, capacité d'écoute ;
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation ;
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation ;
- Maitrise de soi face à des situations de crise ;
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel ;
- Aptitude pédagogique ;
- Maitrise du sens de l'autonomie.

9.1. Formation souhaitée

- Niveau d'études requis : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée ;
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- Être enregistré auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle.

9.2. Expérience professionnelle

- Expérience en milieu psychiatrique souhaitée ;
- Posséder les 40H ETP, les 70H pour être coordinateur est un plus

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Organisation hospitalière ;
- Droits des patients et éthique ;
- Santé publique ;
- Connaissances numériques.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

POLE OUEST

Modifications apportées par la nouvelle version

- Mise à jour générale

Rédaction

F. MARTIN
Cadre Supérieur de Santé
Assistants du Chef de Pôle

Vérification

F. BOISSIE
Cadre Supérieur de Santé FF
Responsable Recrutement

Validation

P.-H. DUCHARME
Directeur des Soins